L'asile de nuit est ouvert à partir de 6 h. du soir. Il ne sera pas nécessaire de présenter le livret militaire ou d'ouvrier.

Une médaille en cuivre portant le même numéro d'ordre que le lit sera remise à l'hospitalisé, est délivrée à chacun et lui en a même des inscriptions qui seront portées dessus.

Cette formalité terminée, tout le monde passe, par séries de dix, dans la salle de douches pour les hommes, de bains pour les femmes.

Pendant ce temps, on procède à la désinfection des vêtements des hospitalisés.

Au sortir des salles d'hydothérapie, chacun reçoit une chemise de nuit, blanchie et désinfectée. Dans cette tenue estimable, tout fumants encore de la vapeur du bain, les hôtes de la maison hospitalière passent ordinairement au réfectoire — où ils trouvent préparé dans de grandes chaudières, chauffées à la vapeur, leur soupe, — au dortoir, qui est un immense hall, aux murs blanchis à la chaux et goudronnés à la base.

Deux cents lits environ y sont disposés du côté des hommes.

De côté des femmes, les cabinets sont moins nombreuses, une centaine de mètres environ, plus une salle de berceaux.

Le soir des dortoirs est un spectacle. Les lits sont disposés côte à côte, la tête au mur, à la façon des lits militaires.

Au milieu de la salle se trouve la cage vitrée qui est le chambre du surveillant — ou à la surveillante. Une sonnerie électrique relie le dortoir à la chambre du directeur et permet au surveillant de prévenir son chef au cas d'alertes.

Le directeur a chez lui une caisse de secours contenant divers médicaments et peut donner, le cas échéant, les premiers soins aux malades.

Quiconque a pénétré dans un dortoir peut plus sortir avant le lendemain matin. Les lavabos sont établis *dans un coin du dortoir : chacun peut y désaltérer.*

Le réveil a lieu à 7 h. 1/2 du matin ; une soupe est servie dans le réfectoire, puis les pensionnaires rendent leur linge de nuit, rustiques sous effets désinfectés et quittent l'établissement.

Disons en terminant que cet établissement, destiné à remplacer les salles des rues de la Baignerie et d'Isly, a été inauguré après les pluies de M. Bourdon, chef des travaux de la Ville, sur l'une des dépendances du cimetière du Sud près duquel il se trouve.

Dernier des doubles tirages. — Nous rappelons à nos lecteurs que le tirage de notre grande tombola est définitivement fixé au *dimanche 12 janvier prochain.*

Les personnes qui ne sont pas munies de billets, peuvent encore s'en procurer dans nos bureaux.

Les billets peuvent être payés en timbres-poste. Avis aux retardataires.

Cuisines populaires. — L'Administration des Fourneaux économiques, dite Cuisines populaires, a l'honneur d'informer les intéressés qu'il fournira à leur disposition des bons d'aimants aux endroits ci-après :

Pour la vente au détail : chez MM. Tancré, rue des Bonetons, 8 — Delporte, rue de Tournai, 22 — Dumez, rue d'Arcole, 43 — Tiercelet, rue Saint-Sauveur, 42 — Dumarchelier, place de Ribour, 3 — Rosée, chemin des Bois-Blancs, 8.

Pour la vente en gros : à la fabrique, bureau de la Solidarité sociale.

H. CHESQUIÈRE,
Vice-président de l'Œuvre,
Adjoint à l'Assistance publique.

Les ouvriers sans-travail. — Des ouvriers sans travail s'étant présentés marti matin aux travaux de l'Esplanade n'ont pu être embauchés, les équipes étant complètes, ils se sont adressés à l'avis qui leur a été contemplemaître qui mis ce fait. Ils se sont alors rendus à la mairie où ils ont été introduits. Ceci n'était pas de leur ressort de la municipalité qui ne pouvant en cette occasion intervenir pour les faire embauchés.

Au Palais

Le drame du boulevard de la Liberté

Nous avons annoncé hier qu'une dernière formalité devait avoir lieu marti matin consistant le crime du boulevard de la Liberté. En effet, hier matin, M. Bouvaine a confronté l'inculpé, André Hauw, avec tous les témoins qui avaient été interrogés au cours de l'instruction.

C'était MM. Trocket, cafetier, beau-frère de Hauw, Grumbel, domestique à Canteleu, qui se trouvait avec sa femme dans l'estaminet au moment du meurtre, Durin, agent de police, entre les mains duquel Hauw se constitua prisonnier, Hubert, l'armurier de la Grand'Place chez qui le meurtrier achetait son revolver, etc., etc.

Tous ces témoins n'ont rien déclaré de nouveau au cours de cette formalité judiciaire. Toutefois, le meurtrier semble après de la conscience des faits qui lui sont reprochés.

Lors de son arrestation, sous l'influence lentement dominatrice de l'alcool, Hauw se trouvait incapable de se rendre compte de l'ampleur du crime, mais même d'en comprendre l'étendue matérielle. Aujourd'hui, après un séjour de deux mois en prison, l'inculpé semble reprendre conscience de soi-même. La présence de ce long défilé de personnes qui furent confrontées avec lui, Hauw n'a nullement cherché à en discuter.

Son air accablé, ses yeux tristes, semblent prouver qu'il se rend compte aujourd'hui de toute l'horreur de son crime et qu'il le regrette. Ce n'est pas à dire pour cela qu'il mérite d'être acquitté ; loin de là.

Société Régionale d'Horticulture. — Dimanche 12 courant, à deux heures, l'Assemblée générale de cette Société, à 4 heures, au Palais Ramses son siège social, M. E. Duval, Horticulteur à Versailles, y fera une conférence avec expositions.

LE NORD

ARMENTIÈRES

Arrestations. — Les nommés Henneron Henri, 28 ans, et Carpentier J.-B., dit Monpelet, 57 ans, est été mis en arrestation pour vol de charbon à la gare des marchandises.

Accident de tramway. — Une voiture appartenant à M. Brunvart, tisseur, conduite par le nommé J.-B. Beuse, 52 ans, est entré en collision avec le tramway du tramway électrique, mardi matin, vers 8 heures et demie, près l'église du Bizet.

Beuse est tombé sur la chaussée et les roues de sa voiture ont passé sur une de ses jambes qui a été légèrement atteinte.

HELLEMMES. — M. le Médecin chargé de la constatation des décès ne pourrait-il être plus empressé pour faire son service.

Le 9 janvier en matin en terre un petit enfant dès la cité Bassebert. M. le docteur Tanche, s'est présenté pour constater le décès, mais au moment où le prêtre faisait la levée du corps, il a fallu venir que l'un des oncles de l'enfant se détachât du cortège pour aller à la Mairie chercher les permis d'inhumer.

M. Tanche qui touche 3000 francs d'appointements n'est sans doute pas encore suffisamment rétribué pour se presser un peu plus !!

Le vieilleur-satisfaite.

DOUAI

Une Fête de Gayant

Le maire de la ville de Douai vient de convoquer tout ses membres des différents comités des cortèges qui doivent avoir lieu à Douai au Mardi gras :

Comité des cortèges : MM. Emile Dubois, sénateur, président ; P. Dubois, Armand Gaston, député ; Charles Bertin, maire ; Cavroy, président de la Chambre de Commerce ; Dépinoy, président du Conseil de l'Union des corps de sapeurs-pompiers du Nord de la France ; Hector Simon, vice-président de la Société des Sapeurs-Pompiers.

Comité d'organisation. — MM. Bonnette et Dupont, adjoints au maire, Raoul Duboeux, Binet et Duforeste, conseillers municipaux, Gaus, commandant des sapeurs-pompiers de Douai, Debreyne, capitaine des sapeurs-pompiers de la ville ; Dupuy, docteur Tassin, médecin-major de la compagnie.

Comité du festival. — MM. les chefs des différentes sociétés musicales de la ville : Harmonie municipale, Fanfare des Sapeurs-Pompiers, Société philharmonique, Fanfare de Dorignies, la « Lyre », la « Mandoline ».

Section de sauvetage et de natation : les présidents et directeurs des sociétés de gymnastique de Douai, l'Hommeur, la *Pro Patria* et la *Sauvetienne*.

Publication officielle. — Par arrêté municipal, le « Bulletin administratif » de Douai, qui avait cessé de paraître en 1879, va reprendre sa publication. Il paraîtra le 1er et le 15 de chaque mois.

Les verriers d'Aniche

Aucune citation n'a encore été délivrée devant la commission des prud'hommes au sujet du conflit qui s'est élevé entre la direction et les ouvriers de la verrerie d'Ale-Haut, à Aniche.

Cela est de bon augure. Le bruit court en effet qu'un accord est sur le point d'intervenir entre M. Bourgeois et son personnel. Espérons que *cette rumeur se confirmera.*

VALENCIENNES

Un homme qui se coupe la gorge

M. Duhem, mouleur, dont nous avons signalé l'hospitalisation de suicide à la suite d'une chute à la lécaure qu'il s'était faite à la gorge avec un rasoir ;

Il est mort après avoir enduré d'horribles souffrance à l'Hôtel-Dieu où il avait été transporté. L'enterrement aura lieu aujourd'hui mercredi à 10 heures du matin.

Arrestation d'un employé de banque. — M. Gabaix, rue d'Instruction, s'adressait en compagnie de son greffier, M. Goreza, à la banque Dupont et Cie, et a perquisitionné dans la partie du bureau occupé par L..., et il a saisi divers papiers.

Agression nocturne. — Lundi vers 4 heures du matin, M. Emile Warnet, chef de service aux établissements Lemesme de Bougeas Anzin, rentrait en bicyclette à son domicile à Bruxl, lorsque près du pont Jaugh, il fut assailli par trois individus qui tentèrent de le dévaliser.

M. Warnet prit la fuite, mais par suite de l'obscurité, il tomba dans l'Escaut ; il en fut quitte pour un bain froid et put décourter ses agresseurs.

En Mixte. — M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts vient de donner l'ordre de dépôt au Musée de Valenciennes, le tableau du membre de Fugel « Aime Parent ».

Orphéonistes valenciennois. — Les Orphéonistes valenciennois donnent leur concert annuel le lundi 24 courant, à 8 heures, au Théâtre.

Vélo-Sport Valenciennois. — Le Vélo-Sport Donnement, cette ville, vient de nommer M. Jules Bel président annuel, avec les membres qui ont été réélus et travaux annuel, avec le concours des Nageurs Valenciennois et du Tricycle-Club.

BAUMAIN. — Le nommé Vasel, arrêté il y a quelques jours sous l'inculpation de complicité de vol sur recel au préjudice de la fabrique des cycles de Bruxl à Mons Crombrugge, a été remis en liberté provisoire sous caution.

— Un nommé Vasel, Lucien F..., a déposé une plainte contre un aubergiste M. F..., qui lui a porté des coups sous prétexte qu'il courtisait sa femme.

FRESNES. — Mme veuve Warquez, Emile Augustin Liberte et ses enfants, rue des Rameaux, a déposé une plainte contre son fils François, maintenant qui lui a porté un coup de pointe pliant poitrine et un coup de clef sur la tête sous prétexte qu'elle s'entretenait avec son frère sur les lumines qu'il devait emporter en s'en allant au travail.

ANZIN. — M. Bonnail, ancien percepteur à Anzin (Nord), vient de quitter cette ville à la suite, est nommé receveur particulier honoraire des finances.

CONDÉ. — Le cadavre d'un individu inconnu a été retiré du canal de Pont-Tournant. Le corps paraissait avoir séjourné dans l'eau un assez long temps. Il était tout habillé de vêtements de travail et portait un tablier de cuir. Il est vraisemblable qu'il s'agit d'un individu d'une quarantaine d'années ayant une forte moustache noire vêtu d'un costume léger et chausses de gros souliers. La tête portait de nombreuses traces de coups.

DENAIN. — On a retiré du canal près de Vieux Forêt, le cadavre de Jules Louis Hirtz, 56 ans, cantonnier à l'usine des Forges de Denain et Anzin, qui se serait noyé en allant à l'usine.

— On a trouvé mort, aux fours à coke de Turenne, marti matin vers 5 heures, le nommé Germe Samuel, 47 ans, originaire de Verchain-Maugré. Après les constations d'usage il a été déposé à la morgue.

— Les nommés Godfroman Ferdinand, 19 ans, né à Cœuf (Oise) et Wheeler Louis, 18 ans, né à Chalais, ont été arrêtés pour association de vol de vélos au préjudice de M. Bandelin, contremaître de forme chez M. Crepin.

— Un vol de vélos a été commis au préjudice de Giacet J.-B., cabaretier rue de Bouchain, On est sur la trace de l'auteur.

HAZEBROUCK

STEENVOORDE. — M. Dubosq, brasseur, fils d'une veuve d'un ancien brasseur, vient de mourir subitement, en laissant dans le lit un vit parfaite de l'épaule droite, il l'enveloppe, sans chemise, dans une couverture de laine, et bientôt contre l'obstacle tombe et ne peut se relever. Trois quarts d'heure après, ses gémissements et ses plaintes ayant été entendus en plein à une voisine, Mme Bonnet, qui accourut, elle plaignait devives douleurs le malheureux fut apporté et constata qu'il avait une jambe cassée et qu'il était démis.

— Nous apprenons la mort de Mme Dehesne, femme du maire de St Sylvestre-Cappel, ancien candidat républicain aux élections dernières pour le Conseil général, survenue subitement dans la nuit de samedi à dimanche.

Cette mort foudroyante, que rien ne faisait prévoir a jeté la stupeur dans tout le pays, et la famille Dehesne était honorablement connue et estimée.

Dans cette douloureuse circonstance, nous adressons à M. Dehesne et à ses enfants nos meilleures et sincères sentiments de condoléance.

DUNKERQUE

Vol avec effraction. — Des malfaiteurs inconnus ont pénétré en plein jour, par escalade et effraction, chez un cultivateur de Grande-Synthe, M. Cousseler, et ont dévalisé complètement son armoire.

Un sauvetage. — Un jeune employé de commerce, M. Rogier, est tombé dans le bassin Freycinet. Il a été sauvé par M. Charles Rissen, sapeur-pompier, qui s'est jeté à l'eau tout habillé.

Accident. — Un journalier, Georges Clayssa, est tombé dans la cale d'un steamer et s'est assez case côte.

Vol. — Le vol important de briquettes de chaudron, a été commis au préjudice de la Ville de Dunkerque.

Singulier accident. — Un accident qui aurait pu avoir des suites terribles, s'est produit à bord du steamer anglais *Ayr*. Le navire qui se décrit du quai pour permettre à une équipe de matelots de rependre le côté tribord. Trois hommes étaient monités sur un échafaudage volant (forme de madriers) pour faire cette besogne, lorsque tout-à-coup une grosse balle de lin s'échappa d'un crochet et tombe sur les matériaux qui se trouvaient.

Deux des marins tombèrent à l'eau et se relaient noyés sans l'intervention des ouvriers, qui les repêchèrent aussitôt. Le troisième qui avait réussi à s'accrocher au navire s'en amarre, a été également remonté sur le pont.

Le port de Dunkerque

Entrées. — Du 6. — Leith, vap. sng. Windsor, 219 tx. sap. Miller, d-m Dunan. — Caen, vap. sng. Caroli, 150 tx. cap. Masson, ingr. Dubocsher.

Du 7. — Novorossisk, vap. grec Bibidoperos, 1496 tx cap. Antoniaz, d-m. — Calcutta, vap. sng. Perrin, 259 tx. cap. Mitchell, d-m. Morel. — Bordeaux, vap. V-de-Rochefort, 1184 tx. c. Camus, d-m. Dunan, t.

Sorties du 7. — St-Nazaire, v. P-Le Roy-Lallier, 254 t. c. Lemesme, d-m. Dunan, t. — Gravelines, v. Augustine, 107 t. c. Tétart, lest. — Fécamp, g. Gaël, 56 t. c. Mendale, graine de lin. Leroy — Granville, sl. St-Etienne, 17 t. c. Lemesson. Bouchée. Leroy, c. — Boulogne, sl. Confiante, 68 t. d. Jupin, lest. Payel.

Bordeaux, sl. Bisson, 62 tx. cap. Lemaître, sal. Payel. — Fécamp, g. Victor-Hugo, 78 tx. c. Gilles, gr. de lin. Leroy. — B-Ayres, vap. all. Hellmann, 1430 tx. cap. Gattin, d-m. Morel. — Dunqerque, rem. ing. Adelaïs, 2 tx, c. Payne ingr. Morel. — Bossiwen, 8-m. sil. Bilo, 1306 tx. c. Gouwers d-m. Leroy. — Liverpool, vap. norv. Ida, 819 tx. c. Ringer, ingrs Debocker.

PAS-DE-CALAIS

Bizarre accident mortel

A ARRAS

Depuis dimanche dernier, même heure Fossoux, rentière rue Baudimont, recevait à dîner quelques membres de sa famille. Vers cinq heures du soir, vers-et quittèrent leur parent, une septuagénaire.

Quelques heures après leur départ, des voisins inquiets de n'entendre aucun bruit chez leur vieille voisine, pénétrèrent dans la chambre.

Ils trouvèrent cette dame, assise dans un fauteuil, la face contre la cuisinière. On relève la pauvre femme, la figure profondément brûlée, et des soins lui furent aussitôt prodigués.

Quand bien, furent impuissants ; car la veuve Fossoux mourrait marti matin des suites de ses brûlures.

M. M. a Boulogne. — J'adresse au préfet de police à Paris, votre demande sur papier timbré, accompagnée de votre acte de naissance, d'un certificat de bonne conduite, de la nature exacte du service et de ses punitions ; 2° l'atente peut être longue, les candidats étant très nombreux. Vous avez chance d'être accepté que si vous avez un jeune parent de votre *lieut*, Tenez les formalités seront remplies par les soins du commandant de recrutement